

EELV.FR



NOTE DE CADRAGE

RETRAITES

**NOTE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES
RETRAITES LANCÉE PAR LE GOUVERNEMENT EN 2023 :**

- **CONTEXTE**
- **LES FRANÇAIS.ES ET LES RETRAITES**
- **RAPPEL POSITION EELV/NUPES**
- **ARGUMENTAIRE**
- **POSITIONNEMENT**

CONTEXTE

Maintes fois repoussé, le projet du gouvernement devait être annoncé en décembre 2022. Sa présentation a été finalement faite le 10 janvier 2023.

Synthèse des propositions du gouvernement Borne :

- ➔ Calendrier prévisionnel annoncé par Elisabeth Borne sur France info le 3 janvier : présentation officielle le 10 janvier, texte examiné en Conseil des ministres le 23 janvier, puis débattu à l'Assemblée nationale à partir de début février. L'objectif reste de viser « *une entrée en vigueur à la fin de cet été* ».
- ➔ L'âge légal de départ à la retraite sera repoussé de 62 à 64 ans en 2030.
- ➔ Les dispositions de la réforme Touraine seront accélérées, la durée de cotisation sera portée à 43 ans (172 trimestres) d'ici à 2027 au lieu de 2035 en relevant d'un trimestre par génération la durée nécessaire pour partir avec une retraite à taux plein, et s'appliquera la génération née en 1961 (169 trimestres contre 168 aujourd'hui).
- ➔ Le dispositif carrières longues est maintenu, prend en compte le congé parental dans le calcul : départ possible à 58 ans pour ceux ayant commencé à travailler avant 16 ans, 60 ans pour ceux ayant commencé avant 18 ans, 62 ans (deux ans avant l'âge légal) pour ceux ayant commencé avant 20 ans. De même pour les retraites anticipées pour handicap (départ à partir de 55 ans à taux plein), invalidité (à partir de 62 ans), inaptitude (à partir de 62 ans) ou exposition à l'amiante (à partir de 50 ans).
- ➔ L'accès au compte pénibilité sera élargi mais les trois critères de pénibilité concernant les risques ergonomiques (port de charges lourdes, postures pénibles et vibrations mécaniques), abandonnés en 2017, ne sont pas réintégrés.
- ➔ La plupart des régimes spéciaux, qui permettent notamment de partir avant l'âge légal de départ, sont amenés à disparaître (RATP, EDF, Engie, Banque de France, clercs de notaires...). Les régimes autonomes (professions libérales et avocats) et ceux très spécifiques (marins, Opéra de Paris, Comédie française) continueront d'exister.
- ➔ La pension minimale sera portée à 85% du SMIC net, soit 1200 € brut par mois, pour une carrière complète. Par rapport à aujourd'hui, cette revalorisation représente une augmentation allant jusqu'à 100 euros/mois.

LES FRANÇAIS-ES ET LES RETRAITES



Sondages des dernières semaines :

Viavoice pour Libération 2-5 décembre 2022

IFOP pour Politis 20-21 décembre 2022

Harris interactive 27-28 décembre 2022

Institut Montaigne automne 2022

- ➔ **Un rejet de la réforme et du report de l'âge légal** dans l'ensemble des études d'opinion, 54 à 56% de rejet de la réforme dans les derniers sondages, en augmentation au fur et à mesure des débats sur le sujet. Seulement 7 % des actifs favorables à une augmentation de l'âge légal de départ (Montaigne). 40% des Français-es estiment que l'âge légal de départ à la retraite devrait être fixé à moins de 62 ans et 65% qu'elle devrait se situer au plus tard à 62 ans (Harris), enfin 68% favorables à «la mise en place d'une réforme des retraites qui ramènerait l'âge légal de départ à 60 ans» (Ifop).
- ➔ **Un soutien aux mobilisations** : Selon Viavoice 42% de «Personnellement prêt à manifester contre la réforme des retraites», selon Ifop 58% de soutien/sympathie à l'égard du mouvement contre la réforme.

LES FRANÇAIS-ES ET LES RETRAITES

- ➔ **Un clivage selon l'âge :** Une majorité des retraité·e·s et des personnes âgées de plus de 65 ans souhaite que les Français-es travaillent plus longtemps (54 % pour le sondage ViaVoice, 51 % pour Odoxa Mascaret) alors qu'ils ne sont pas concernés par cette réforme. En revanche, les actifs y sont majoritairement opposés (65 % selon l'enquête BVA du 21 décembre), cette opposition est plus forte chez les plus jeunes. Seulement un quart de la tranche d'âge 35-64 ans ou de la catégorie employés/ouvriers se déclare favorables à cette réforme (Odoxa). 58% des moins de 35 ans considèrent que 62 ans est un âge trop élevé (Montaigne).
- ➔ **Un positionnement attendu selon la proximité politique :** avant 62 ans pour les sympathisants des principaux partis d'opposition (LFI/RN) et autour de 65 ans pour les proches de Renaissance ou LR (Harris). 64% sympathisant·e·s EELV jusqu'à 62 ans (dont 40% moins de 62 ans).
- ➔ **Le soutien à d'autres priorités :** la préservation du système social et les enjeux liés à la santé, la sécurité sociale et les retraites figurent parmi les priorités des sondé·e·s à 67% (+10 points par rapport à 2022), et le pouvoir d'achat reste la préoccupation principale (76%) (Harris).

RAPPEL PROPOSITIONS EELV/NUPES

Présidentielle 2022 (*programme «Vivant»*)

- ➔ Après les réformes libérales de ces dernières années, nous reprendrons le combat pour une reconquête de la protection sociale solidaire (retraite, famille, maladie, accidents du travail, chômage, logement, etc.), pour revaloriser nos acquis sociaux et les étendre. Il est nécessaire de faire à nouveau entrer dans l'effort commun de financement ceux et celles qui échappent aux prélèvements solidaires, et de rétablir la place du paritarisme et de la démocratie interne au sein de notre système de protection sociale.
- ➔ Nous renforcerons les comptes pénibilité pour permettre à ceux qui ont connu les carrières les plus difficiles de partir avant l'âge légal.
- ➔ Nous assurerons la parité de niveau de vie entre les retraité.es et les travailleurs, dans le public comme dans le privé, avec l'objectif d'une **retraite minimum au niveau du Smic**.
- ➔ Pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes, nous soutiendrons les transferts de trimestres validés entre conjoints et la prise en compte des temps d'engagement auprès de proches ou dans des associations.
- ➔ Pour financer ce nouveau régime, nous mobiliserons le fonds de réserve des retraites ou une partie des fonds de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), disponibles à compter de 2024, nous élargirons l'assiette de cotisation aux revenus du capital et nous procéderons à un plan de régularisation des travailleurs non déclarés qui deviendront autant de cotisant.es.

RAPPEL PROPOSITIONS EELV/NUPES

Législatives 2022 (NUPES)

- ➔ Restaurer le droit à la retraite à **60 ans à taux plein pour toutes et tous après quarante annuités de cotisation** avec une attention particulière pour les carrières longues, discontinues et les métiers pénibles.
- ➔ Maintenir l'équilibre des retraites en soumettant à cotisation patronale les dividendes, participation, épargne salariale, rachats d'action, heures supplémentaires, en augmentant de 0,25 point par an le taux de cotisation vieillesse et en créant une surcotisation sur les hauts salaires.
- ➔ Rétablir les facteurs de pénibilité supprimés par Emmanuel Macron.
- ➔ Porter **a minima au niveau du SMIC revalorisé** toutes les pensions pour une carrière complète, et le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté. Prendre en compte le revenu de solidarité active (RSA) pour valider des trimestres en vue de la retraite. Indexer le montant des retraites sur les salaires.
- ➔ Interdire au Fonds de réserve pour les retraites d'investir dans des secteurs polluants.

RAPPEL PROPOSITIONS EELV/NUPES

Propositions EELV retraites (*synthèse janvier 2020*)

- ➔ Un régime unifié sous forme d'une « maison commune des régimes de retraites » **qui reposerait sur les principes suivants** : un financement plus juste, une durée de vie au travail plus courte, la suppression de la décote pour ouvrir les possibilités de départs dès l'âge légal atteint, une prise en compte effective et complète de la pénibilité, des conditions de travail décentes et adaptées pour les salariés en fin de carrière.
- ➔ **Un élargissement du financement par la contribution des revenus du capital.** Depuis la mise en place de la « flat tax », ou prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values mobilières) au 1er janvier 2018, le prélèvement global est plafonné à 30%, sans progressivité. En conséquence, alors que les revenus du travail sont soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu (jusqu'à 45% d'imposition), les revenus du capital ne sont, eux, soumis qu'à une taxation de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux. Les marges de manœuvre sur les revenus du capital sont donc significatives et peuvent permettre de financer les revenus de solidarité (minimum vieillesse, etc.).
- ➔ **Une retraite anticipée pour les salarié-e-s et les agents ayant été exposé-e-s à des facteurs de pénibilité au cours de leur carrière.** En 2017, le gouvernement a exclu, dans les ordonnances travail, quatre critères de pénibilité parmi les dix qui avaient pourtant fait l'objet d'un accord interprofessionnel entre organisations syndicales et patronales en 2008. Ces quatre facteurs - les vibrations mécaniques, l'exposition à des produits toxiques ou mutagènes, les postures pénibles et le port de charges lourdes - doivent être réintroduits dans le compte professionnel de prévention.

ARGUMENTAIRE

Éléments de langage et argumentaires contre la réforme (source *contre-projet 2019* et *sa synthèse*) :

➔ Une réforme inutile

Selon les experts du Conseil d'orientation des retraites (COR), le manque à gagner des caisses de retraites pour 2025-2030 est estimé entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros en 2025, mais, selon ces mêmes experts, ce déficit est d'abord lié à une baisse des recettes, du fait, notamment, des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires et de la réduction importante du nombre de fonctionnaires. Ce déficit des caisses de retraites, provoqué par le gouvernement, représentait seulement 0,1% du PIB en 2018. Il est facilement absorbable. Ajoutons que la part des pensions dans le PIB s'élevait à plus de 14% en 2016 et qu'en 2018, il est de 13,7% et devrait rester stable à l'avenir, selon le COR. Pour le COR «Il n'y a pas de dynamique non contrôlée du système de retraite».

➔ La fin du «choc démographique»

L'argument de l'augmentation de l'espérance de vie progresse, donc plus de retraites à financer avec moins d'actifs. Pour rappel, il y a une dizaine d'années de différence dans l'espérance de vie en bonne santé entre un ouvrier et un cadre homme. A moyen terme, la démographie changera, facilitant l'équilibre du système : la dernière génération de «baby boomers», nés en 1972, sera de 930 000 personnes qui partiront à la retraite en 2034, en revanche, ceux nés en 1976 seront seulement 795 000.

ARGUMENTAIRE

➔ Une réforme injuste :

A 64 ans, *29 % des hommes appartenant aux 5 % les plus pauvres sont déjà morts*, contre 6% des plus riches (source INSEE, données 2018). *Une hausse de l'âge de départ frappe les ouvriers en particulier*. Les critères de pénibilité permettant de définir les emplois qui usent les corps et donc méritent une retraite anticipée ont été réduits par le gouvernement Philippe en 2017. Ces critères de pénibilité - avant réforme - permettaient déjà mieux de considérer la pénibilité masculine que féminine. Mais la suppression de certains critères, comme l'exposition à des produits toxiques ou mutagènes, les postures pénibles et le port de charges lourdes vont avoir un impact en particulier sur les emplois les plus précaires des femmes. Parmi les salarié-e-s les plus exposés à ces pénibilités, on trouve les métiers du prendre soin dont les aides à domicile auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, emplois très massivement féminins.

➔ Un impensé social et climatique

La réforme est fondée sur l'idéologie de la croissance infinie : travailler plus pour produire plus pour consommer plus, à contre-courant des besoins de sobriété et de décroissance que nécessite l'urgence climatique. Une part de plus en plus nombreuse de salarié-e-s, ayant commencé à travailler tardivement, ou ayant connu des interruptions de carrières, auront des retraites amoindries. Au contraire, nous voulons travailler moins pour travailler toutes et tous et dans de meilleures conditions, et profiter de son temps libre, de ses proches tout au long de la vie.

POSITION EELV

Âge :

- ➔ Un âge légal à 60 ans avec 40 annuités.
- ➔ Un départ possible plus tôt pour les carrières longues et ceux remplissant les critères de pénibilité, rétablis à 10 avec la réintégration des 4 critères écartés par les ordonnances de 2017 (exposition à des agents toxiques, vibrations mécaniques, port de charges lourdes, postures pénibles).
- ➔ Le droit à la retraite progressive par le passage à temps partiel (le dispositif existe aujourd'hui mais est très peu utilisé car trop contraignant).

Revenu :

- ➔ Porter a minima au niveau du SMIC toutes les pensions pour une carrière complète et le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.
- ➔ Prendre en compte le revenu de solidarité active (RSA) pour valider des trimestres en vue de la retraite.
- ➔ Indexer le montant des retraites sur les salaires.

Financement :

- ➔ Soumettre à contribution patronale les dividendes, participation, épargne salariale, rachats d'action, heures supplémentaires.
- ➔ Augmenter de 0,25 point par an le taux de cotisation vieillesse et créer une surcotisation sur les hauts salaires.
- ➔ Revenir sur les exonérations fiscales comme la CVAE, une grande partie des exonérations patronales (NB : une note du conseil d'analyse économique propose leur suppression au-delà de 1,6 SMIC).

L'URGENCE

C'EST LE SOCIAL ET LE CLIMAT

PENSER LES RETRAITES DU MONDE À VENIR, C'EST PENSER UN ÉQUILIBRE VIVABLE POUR TOU-TE-S, UN PROJET QUI PERMETTE À TOUTES LES GÉNÉRATIONS DE BIEN VIVRE ET NE PAS TRANSMETTRE EN HÉRITAGE À NOS ENFANTS ET PETITS-ENFANTS LA DETTE SOCIALE COMME ON REPORTE AUJOURD'HUI LA DETTE ÉCOLOGIQUE. LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ONT BESOIN DE REPOS, LA PLANÈTE AUSSI.

**RETROUVEZ TOUTES NOS
PROPOSITIONS SUR [EELV.FR](https://www.eelv.fr)**